

École élémentaire Édouard Herriot
104 rue Hippolyte KAHN
69100 VILLEURBANNE
04 78 68 72 35
ce.0691132f@ac-lyon.fr

MOTION

Aux termes de la circulaire ministérielle n° 2002-113 du 30/04/2002, « *La composition du réseau d'aides spécialisées **garantit la présence des trois types de personnels** afin de pouvoir procéder à l'analyse des besoins particuliers de chaque élève et proposer les aides spécialisées adaptées* ». Ces trois types de personnels sont...

- les psychologues scolaires.
- des instituteurs ou professeurs des écoles spécialisés chargés d'aides spécialisées à dominante ré-éducative (« maîtres G »)
- des instituteurs ou professeurs des écoles spécialisés chargés d'aides spécialisées à dominante pédagogique (« maîtres E »).

Le conseil d'école, réuni le 17/10/2016, déplore l'absence, depuis de nombreuses années, d'un maître G intervenant sur l'école.

L'équipe enseignante constate en effet les besoins de plus en plus aigus d'une aide à dominante ré-éducative, particulièrement au C.P., et les conséquences de ce manque jusqu'au C.M.2 : les enfants n'ayant pas intégré le « métier d'élève » à l'entrée à l'école élémentaire connaissent souvent des difficultés liées à cet état de fait jusqu'au C.M.2.

Mise au voix, la motion est votée à l'unanimité.

Le directeur, M. PERRENOT